

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

seriés 17 - Pastell

N° de l'article	seriés 17	Date d'émission:	20.07.22
Version	4.1 (20.07.22)	Page	1 / 9

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial	seriés 17 - Pastell
du produit	couleurs pastels surfins extra-tendres pour artistes
Numéro d'enregistrement REACH	---
UFI	---

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale
Produits pour création de l'art.

Usages déconseillés

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

H. Schmincke & Co. GmbH & Co. KG
Otto-Hahn-Strasse 2
D-40699 Erkrath
Tel +49 (0) 211 - 2509 - 0
Fax +49 (0) 211 - 2509 - 479
info@schmincke.de
www.schmincke.de

Schmincke-laboratoire:
lun-jeu 8.00-16.30, ven 8.00-13.30
tel. +49 (0) 211-2509-474
sdb@schmincke.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Appel d'urgence Berlin
+49 30-30686700
(24/7 counseling en allemand et en anglais)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette

Mention d'avertissement	---
Mentions de danger	sans marquage distinctif
Conseils de prudence	---
Texte pour l'étiquetage (CLP)	---

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

seriés 17 - Pastell

N° de l'article	seriés 17	Date d'émission:	20.07.22
Version	4.1 (20.07.22)	Page	2 / 9

3.1 Substances

Spécification chimique

pigment with different chemical composition

Numéro CAS	---
EINECS / ELINCS / NLP	---
Numéro d'identification UE	---
Numéro de commerce international	---
Numéro d'enregistrement REACH	---
Code DG-EA (Hazchem)	---
Numéro CI	---

3.2 Mélanges

Indications complémentaires

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

En cas d'inhalation

En cas de symptômes allergiques, en particulier au niveau des voies respiratoires, appeler immédiatement un médecin.

Contact avec la peau

Laver avec du savon et beaucoup d'eau. Peut provoquer une sensibilisation chez les sujets sensibles. Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

Contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. En cas d'une irritation persistante, consulter un médecin.

Ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. En cas de malaises, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés

Le produit est ininflammable. Les moyens d'extinction seront donc choisis en fonction de l'environnement.

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité

aucune eau Jet d'eau à grand débit,

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: oxydes de soufre, Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de protection en cas d'incendie

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

seriés 17 - Pastell

N° de l'article	seriés 17	Date d'émission:	20.07.22
Version	4.1 (20.07.22)	Page	3 / 9

Indications complémentaires

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.2 précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une introduction dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.

Indications complémentaires

6.4 Référence à d'autres sections

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation

Ne pas respirer les poussières. Respecter les mesures de précaution usuelles lors de la manipulation de produits chimiques. Éviter le contact avec la peau. Éviter la formation de poussière. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection contre l'incendie et les explosions

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement

Conserver le récipient bien fermé.

Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage

Indications diverses

Protéger de l'humidité.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune mesure particulière si le stockage et la manipulation sont appropriés.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire

En cas de dégagement de poussières, porter un masque anti-poussière.

Protection des mains

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Protection oculaire

En cas de dégagement de poussière: lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166

Protection corporelle

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

seriés 17 - Pastell

N° de l'article	seriés 17	Date d'émission:	20.07.22
Version	4.1 (20.07.22)	Page	4 / 9

Porter un vêtement de protection approprié. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	solide
Couleur	-
Odeur	sans odour

	min	max		
Point de fusion/point de congélation	---	---		
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	---	---		
Inflammabilité		---		
Limites d'explosibilité	---	---		
Point éclair/plage d'inflammabilité	---	---		
Température d'ignition	---	---		
PH	---	---	---	---
Viscosité	---	---	---	---
Solubilité		---	---	---
Coefficient de partage: n-octanol/eau		---		
Tension de vapeur		---	---	---
Densité et/ou densité relative		3 - 5 g/ml	20 °C	---
Densité de vapeur relative	---	---	---	---
Température d'auto-inflammabilité	---	---	---	---
Indice de réfraction	---	---	---	---

Danger d'explosion ---

9.2 Autres informations

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2 Stabilité chimique

Le produit reste stable dans les conditions normales de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

10.4 Conditions à éviter

aucune forte chaleur

En cas d'un fort échauffement ou d'un incendie il peut se former des gaz toxiques.

10.5 Matières incompatibles

acides forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

aucune

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

seriés 17 - Pastell

N° de l'article	seriés 17	Date d'émission:	20.07.22
Version	4.1 (20.07.22)	Page	5 / 9

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Toxicité aiguë

Aucune donnée disponible

En cas d'inhalation

Aucune donnée disponible

Ingestion

Aucune donnée disponible

Contact avec la peau

Aucune donnée disponible

Contact avec les yeux

Aucune donnée disponible

Expériences tirées de la pratique

Remarques générales

11.2 Informations sur les autres dangers

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Classe de risque pour le milieu aquatique 1

Numéro de catalogue ---

Remarques générales

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses

Le produit est partiellement biodégradable.

Besoins en oxygène

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)

Coefficient de partage: n-octanol/eau

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

seriés 17 - Pastell

N° de l'article	seriés 17	Date d'émission:	20.07.22
Version	4.1 (20.07.22)	Page	6 / 9

Aucune donnée disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

12.7 Autres effets nocifs

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet

080112 080112 déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 080111

Recommandation

Conditionnement

Code de déchet

Recommandation

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Indications diverses

Evacuer vers une usine d'incinération pour déchets spéciaux en respectant les réglementations administratives.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR, ADN Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

IMDG, IATA ---

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN ---

IMDG ---

IATA ---

14.4 Groupe d'emballage

14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Pollutant - IMDG ---

Marine Pollutant - ADN ---

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Code: ADR/RID ---

Classe de danger ---

Etiquette de danger ADR ---

Quantités limitées ---

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

seriés 17 - Pastell

N° de l'article	seriés 17	Date d'émission:	20.07.22
Version	4.1 (20.07.22)	Page	7 / 9

Conditionnement: Instructions	---
Conditionnement: Dispositions particulières	---
Réglementations particulières pour le conditionnement groupé	---
Réservoirs mobiles: Instructions	---
Réservoirs mobiles: Dispositions particulières	---
Codification réservoirs	---
Restriction concernant les tunnels	---
Remarques	---
EQ	---
Dispositions particulières	---

Transport par voie fluviale (ADN)

Etiquette de danger	---
Quantités limitées	---
Transport autorisé	---
Équipement nécessaire	---
Aération	---
Remarques	---
EQ	---
Dispositions particulières	---

Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS	---
Dispositions particulières	---
Quantités limitées	---
Conditionnement: Instructions	---
Conditionnement: Dispositions particulières	---
IBC: Instructions	---
IBC: Réglementations	---
Instructions réservoirs IMO	---
Instructions réservoirs UN	---
Instructions réservoirs Dispositions particulières	---
Stowage and segregation	---
Properties and observations	---
Remarques	---
EQ	---

Transport aérien (IATA-DGR)

Hazard	---
Passenger	---
Passenger LQ	---
Cargo	---
ERG	---
Remarques	---
EQ	---
Special Provisioning	---

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

seriés 17 - Pastell

N° de l'article	seriés 17	Date d'émission:	20.07.22
Version	4.1 (20.07.22)	Page	8 / 9

Directives nationales

Europe

Teneur en VOC [%] ---
Teneur en VOC [g/L] ---
Autres informations, restrictions et dispositions légales

Allemagne

Classe de stockage ---
Classe de risque pour le milieu aquatique 1
Numéro de catalogue ---
Décret relatif aux défaillances ---
Indications relatives à une limitation de la durée de travail

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Danemark

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Hongrie

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Grande-Bretagne

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Suisse

Teneur en VOC [%]
0
Autres informations, restrictions et dispositions légales

EUA

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Federal Regulations

State Regulations

Japon

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Canada

Autres informations, restrictions et dispositions légales

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

seriés 17 - Pastell

N° de l'article	seriés 17	Date d'émission:	20.07.22
Version	4.1 (20.07.22)	Page	9 / 9

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations diverses

Mentions de danger (CLP) ---

Informations diverses

Les informations sont fondées sur nos connaissances d'aujourd'hui et elles décrivent les besoins de sécurité de notre produit en utilisation courante et comme décrit. Une valable assurance juridique de propriétés ou aptitudes pour certaines mises en action précisées ne se dérive pas de nos indications c'est pourquoi nous recommandons d'accorder les applications de produit dans les conditions désirées et les vérifier expérimentaux. Pour ces raisons nous ne pouvons ni garantir pour les propriétés de produits ni être responsable pour les dégâts provoqués par l'utilisation de nos produits.

Littérature

RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2020/217 - ATP 14

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Raison des dernières modifications

Indications diverses
